



Internet - Un champ de bataille

Par [François Marginean](#)

Mondialisation.ca, 21 juillet 2009

[Les 7 du Québec](#) 21 juillet 2009

Thème: [Loi et Justice](#)



Il devient de plus en plus évident que l'Internet est en passe de se transformer en un véritable champs de bataille. Un espace virtuel, mais une guerre réelle. La blogosphère dérange, les échanges d'idées et d'information s'effectuent en temps réel, dépassant le filtre des médias traditionnels. C'est une guerre de l'information.

Les exemples sont nombreux, mais allons-y avec quelques-uns.

On apprenait cette semaine qu'un nouveau [projet de loi déposé à Ottawa](#) vise à octroyer plus de pouvoir à la police et aux agents du renseignement (SCRS) pour surveiller et espionner l'Internet en leur permettant l'écoute et l'interception électronique de communications sur Internet ainsi que la collecte d'informations personnelles sur les utilisateurs. Selon ce nouveau projet de loi annoncé par Peter Van Loan, le ministre de la sécurité publique, les fournisseurs de services Internet (ISP) pourraient se voir obligé de partager les données concernant la consommation d'un client, ce qui les pousserait donc à stocker ces informations pour tous leurs clients, en tout temps.

«Ça voudrait donc dire qu'on serait surveillé, en quelque sorte, en tout temps,» expliquait au Globe and Mail Richard Rosenberg, président de la B.C. Freedom of Information and Privacy Association, une association de défense de la vie privée et de la liberté d'information basée en Colombie-Britannique. ([Source](#))

Un autre projet de loi introduit par Nicholson exigerait entre autre:

- Que les forces policières puissent obtenir des données de transmission (informations sur le routage) qui est envoyé ou reçu via le téléphone ou l'Internet si autorisé par un mandat.
- Des compagnies de télécommunications de garder les données relatives à des communications spécifiques ou abonnés si ces informations sont nécessaires à une enquête et demandé par une ordonnance.
- De permettre à la police d'activer à distance des dispositifs de repérage qui sont inclus dans certaines voitures et autres bidules électroniques tels que les téléphones cellulaires.

Le même type de loi permettant la surveillance de l'Internet sont en place dans plusieurs autres pays. En Angleterre, il s'agit du *Regulation of Investigatory Power Act* de 2000. Aux États-Unis, le *USA PATRIOT Act* de 2001 donnait de l'expansion aux surveillances électroniques de l'Internet qui sous l'administration Bush, autorisait la *National Security Agency* (NSA) à le faire sans mandats. Le *Protect America Act* de 2007 et le *FISA Amendments Act* de 2008 augmentaient encore plus ce pouvoir. En Australie, le *Surveillance Devices Bill* de 2004 et le *Intelligence Services Act* de 2001 donnent à peu près les mêmes pouvoirs aux autorités australiennes et leurs services du renseignement. En Nouvelle-Zélande, c'est la même histoire avec le *Search and Surveillance Powers Bill* qui a été introduit en septembre 2008. En Suède, le parlement a approuvé de nouvelles lois permettant les services du renseignement de filtrer les appels internationaux, les fax et courriels sans ordre de la cour.

Facebook

Facebook qui compte presque que 12 millions d'utilisateurs au Canada seulement et environ 250 mondialement, ne se gêne pas pour [violer la vie privée de ses abonnés](#). On accumule vos données personnelles et les garde de façon indéfinie, même si vous fermez votre compte. Toutes ces informations personnelles deviennent la propriété de Facebook et seront partagées avec un million de fournisseurs tiers, [sans compter la CIA](#).

La stratégie de cyberdéfense d'Obama

Aux États-Unis, un plan pour créer [un poste de commande de la cyberspace sous le contrôle du Pentagone](#) menace le droit à la vie privée et soulève de nombreuses inquiétudes diplomatiques. L'administration Obama soutient qu'elle veut protéger la nation de cyberattaques et va de l'avant pour se préparer pour de possible opérations offensives contre des réseaux d'ordinateurs adversaires. Le Pentagone au contrôle d'un poste de commande d'intervention sur l'Internet. [Tout ce qui a de plus rassurant](#). Les libertés civiles sous la responsabilité militaire du Pentagone et de ses contractants privés du secteur militaro-industriel..

Le futur de la censure sur Internet

Nous connaissons tous la censure de l'Internet par le régime communiste chinois. Mais l'Australie vient de nous donner un autre aperçu de ce que sera le futur de la censure sur Internet. Le gouvernement australien vient de produire [une liste de 1 370 sites Internet bannis](#). Présentement, il s'agit d'un projet pilote volontaire auquel les fournisseurs d'Internet peuvent se soumettre. Mais si l'expérience est concluante est qu'ils en fassent une loi, quiconque mettra un lien sur son site vers l'un de ces sites interdits par la liste noire du gouvernement sera passible d'une amende de \$11 000 par jour. Non seulement il sera un crime de reproduire le contenu d'un site Internet interdit, mais même le simple fait de reproduire son adresse le sera.

Ce n'est pas uniquement similaire à l'interdiction de certains livres. C'est comme interdire des livres et interdire de prononcer leur titre. Cela représente beaucoup d'interdictions. Mais voici la partie tortueuse: le gouvernement ne va même pas dire quels sont les sites interdits! C'est un secret. Alors, il existe 1 370 sites Internet qui pourraient résulter en une poursuite judiciaire contre vous si vous vous trouvez en Australie, mais vous ne pourrez pas savoir lesquels jusqu'à ce que vous tombiez sur l'un d'eux.

La police de la pensée

[Le Ministre des affaires étrangères d'Israël](#) a annoncé la création d'[une nouvelle police de la pensée](#) pour mener une guerre sur l'Internet. Le gouvernement va commencer à payer des anciens militaires et autres jeunes pro-israéliens parlant différentes langues pour se promener sur différents sites, blogs et forums sur Internet et ainsi influencer les débats en faveur d'une image positive d'Israël. L'establishment lui donnera le nom «d'escadron de guerre Internet». Cela va probablement par leur sauter en plein visage comme un vieux pétard parce que la blogosphère va maintenant simplement assumer que TOUS les commentaires pro-Israël sont de la propagande payée. Il faut contrôler la pensée, criminaliser certains segments de celle-ci, intimider. On va même chercher [à criminaliser les comparaisons entre les israéliens, sionistes et juifs avec les nazis](#).

Peu à peu, la police de la pensée s'installe. C'est sur Internet que cette guerre va bientôt faire rage. Vous êtes sur le champ de bataille, avec vos pensées, votre ordinateur et vos données privées. Plus rien ne vous appartient, tout pourra être retenu contre vous. On commence par criminaliser certaines choses, puis peu à peu, c'est la dissidence politique et la critique du gouvernement qui deviendra un crime. C'est le gouvernement et les militaires qui vous dicteront ce qui est permis de penser et ce qui ne le sera pas. À moins qu'on renverse la vapeur et qu'on réalise qu'Internet est le dernier vrai bastion de la liberté au sens large et de la liberté d'expression en particulier.

François Marginean : Tech. en Architecture, animateur de radio à l'émission [L'Autre Monde](#) sur [CHOQ FM de l'UQAM](#), éditeur du blog [Les Nouvelles Internationales](#) et collaborateur chez [Les 7 du Québec](#).

La source originale de cet article est [Les 7 du Québec](#)

Copyright © [François Marginean](#), [Les 7 du Québec](#), 2009

Articles Par : [François Marginean](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca